



Communiqué

Date: 31.08.2020
Embargo: jusqu'au 31.08.2020, 11 heures

La Confédération et les cantons nomment Peppino Giarritta chargé de mission Administration numérique suisse

Le Conseil fédéral et le Bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ont, respectivement les 26 et 28 août 2020, nommé Peppino Giarritta à la fonction de chargé de mission Administration numérique suisse auprès de la Confédération et des cantons. Peppino Giarritta est actuellement responsable de la division principale Administration numérique et cyberadministration de la Chancellerie d'État du canton de Zurich. Il prendra sa nouvelle fonction le 1^{er} mars 2021.

Au printemps 2020, le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont pris connaissance du rapport final du Département fédéral des finances (DFF) et de la CdC intitulé «Administration numérique: projet d'optimisation du pilotage et de la coordination au sein de l'État fédéral» et approuvé la démarche proposée dans ce document. L'objectif de ce projet commun est d'accroître l'efficacité du pilotage et de la coordination stratégiques des activités menées par la Confédération, les cantons et les communes en lien avec la transformation numérique. Il est prévu que ces travaux débouchent notamment sur le regroupement de Cyberadministration suisse et de la Conférence suisse sur l'informatique au sein d'une nouvelle organisation nommée «Administration numérique suisse».

En approuvant la mise en œuvre du projet, le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont également demandé au DFF et à la CdC de préparer la nomination d'un chargé ou d'une chargée de mission Administration numérique suisse auprès de la Confédération et des cantons, et de présenter au Conseil fédéral et au Bureau de la CdC leur proposition au 3^e trimestre 2020. Dans le cadre de la procédure de sélection, le profil de Peppino Giarritta, responsable de la division principale Administration numérique et cyberadministration de la Chancellerie d'État du canton de Zurich, s'est distingué des autres: Peppino Giarritta dispose d'une longue expérience dans le domaine de l'administration numérique. Il connaît les organes cantonaux compétents et les structures de la cyberadministration sur le plan national. Il a en outre déjà créé, dans le canton de Zurich, des structures analogues à celles qui doivent à présent être développées à l'échelle nationale.

Avant d'accéder à la tête de la division principale Administration numérique et cyberadministration de la Chancellerie d'État du canton de Zurich, Peppino Giarritta occupait depuis 2009 la fonction de responsable de l'état-major de la cyberadministration du canton de Zurich. Avant cela, il a travaillé dans le secteur privé, pour l'Université de Zurich et pour le

CERN. Peppino Giarritta est titulaire d'un doctorat en physique et d'un diplôme d'ingénieur en économie. Depuis 2016, il préside le comité de planification de Cyberadministration suisse et œuvre au sein du comité de pilotage de cette même organisation en tant que membre consultatif.

Dans sa fonction au sein de l'organisation Administration numérique suisse, qui est en train d'être mise sur pied, le chargé de mission auprès de la Confédération et des cantons est responsable des travaux en cours aux niveaux fédéral, cantonal et communal et en assure le pilotage. Il est à la tête de l'organe de direction opérationnelle et du bureau, planifie les assemblées des délégués des collectivités concernées, et dirige des groupes de travail et des commissions permanentes ou temporaires. Le chargé de mission est également responsable du développement stratégique de la cyberadministration et de la cohésion des processus de transformation respectifs des administrations de la Confédération, des cantons et des communes. Il a aussi pour mission de suivre l'évolution internationale dans le domaine et d'entretenir les contacts avec des organisations comparables à l'étranger.

Le chargé de mission Administration numérique suisse collabore étroitement avec le délégué du Conseil fédéral à la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique (TNI) de l'administration fédérale. Les tâches des deux nouvelles organisations, TNI et Administration numérique suisse, se complètent. Tandis que le domaine TNI favorise la transition numérique au sein de l'administration fédérale, l'organisation Administration numérique suisse se concentre, quant à elle, sur l'harmonisation et la conduite verticales de la transformation numérique des administrations de la Confédération, des cantons et des communes.

La nouvelle organisation Administration numérique suisse repose sur une base paritaire; elle est gérée et pilotée conjointement par la Confédération et les cantons. Du point de vue administratif, le chargé de mission et le futur bureau de l'organisation Administration numérique suisse sont rattachés au Secrétariat général du DFF.

Description des fonctions et des compétences

Chargé de mission Administration numérique suisse auprès de la Confédération et des cantons

L'organisation Administration numérique suisse, qui est en train d'être mise sur pied, est chargée d'assurer l'harmonisation entre la Confédération, les cantons et les communes, notamment en ce qui concerne les projets législatifs, la fixation de normes contraignantes dans le domaine de la gestion des données, la cohérence des processus ainsi que l'identification et la mise à disposition de prestations de base telles que les services d'identification. L'organisation doit également assurer les échanges de connaissances et d'expériences. Elle se concentre par conséquent sur la coordination entre les différents échelons de l'État fédéral, ce qui nécessite un dialogue régulier entre la Confédération, les cantons et les communes.

Délégué du Conseil fédéral à la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique

La mission principale du domaine TNI est d'assurer l'harmonisation des processus d'affaires, des modèles de données et des ressources informatiques des unités administratives de la Confédération. Le délégué à la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique peut émettre à cette fin des décisions, des prescriptions et des instructions à l'intention de l'administration fédérale. Il assure en outre une vue d'ensemble sur les projets ainsi que sur les ressources informatiques de l'administration fédérale, et un pilotage centralisé dans le respect des principes d'interopérabilité, d'économie et de sécurité. Il s'agit d'une tâche transversale au sein de l'administration fédérale. L'unité TNI est rattachée à l'état-major du Conseil fédéral, c'est-à-dire à la Chancellerie fédérale.

Communiqué

Renseignements:

Peter Minder, responsable de la communication du DFF
Tél. +41 58 462 63 01, peter.minder@gs-efd.admin.ch

Thomas Minger, secrétaire général suppléant de la CdC
Tél. +41 31 320 30 16, t.minger@cdc.ch

Organisations responsables:

Département fédéral des finances DFF
Conférence des gouvernements cantonaux CdC